L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Quarante-sixième année. — N° 307. (EDITION DU MATIN) DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1901.

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS.— Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements limitrophes : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un an, 18 fr.
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Carnot, 5
Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES : A Roubaix, aux bureaux du journal, Grande Rue, 71. — A Tourcoing, aux bureaux du journal, rue Carnot, 5. — A Mouscron chez M. Henri Lagrou, rue de la Station. — A Paris et à Bruxelles, dans les agences de publicité. — Le *Journal de Roubaix* est en vente dans les principaux Kiosques et Bibliothèques de Paris.

FINANCES FANTASTIQUES

M. Caillaux avait provoqué déjà une légère stupeur, quand il expliqua, avec une belle désinvolture, que, si son budget était en déficit, cela provenait de ce que les récoltes avaient été trop bonnes. Refaisant à sa façon un mot célèbre attribué à l'un de ses devanciers, M. Caillaux, si on l'avait poussé un peu, aurait peut-être dit : « Faites-moi de mauvaises récoltes et je vous ferai de bonnes finances. »

Encouragé par le succès que lui a valu cette théorie nouvelle en vertu de laquelle les finances d'un Etat sont d'autant plus prospères que le pays est plus pauvre, le ministre des finances vient de lancer dans la circulation un nouveau paradoxe économique, et, cette fois, c'est un paradoxe en action :

Il émet, pour se procurer les ressources dont il a besoin, un emprunt de 265 millions et il appelle cette opération financière « un prélèvement sur une dotation ». Ce sont les termes mêmes employés dans la rédaction de l'article premier du projet de loi : « En vue du règlement des dépenses de l'expédition de Chine, le ministre des finances est autorisé à *prélever sur une dotation* de 265 millions de francs constituée à cet effet » etc....

Le prélèvement, nous le voyons bien. Mais la *dotation*, où est-elle ? La dotation, répondra M. Caillaux, c'est le montant de l'indemnité que la Chine s'est engagée à payer. Mais on a entendu dire que notre ministre lui-même ne sait pas encore exactement le chiffre de la part qui reviendra à la France dans le montant total de l'indemnité chinoise.

Admettons cependant qu'il soit effectivement de 265 millions. Qu'est-ce qui prouve que la Chine les paiera ? Elle doit, dit-on, verser cette somme en trente-neuf annuités. Trente-neuf ans, c'est bien long. Combien la Chine verra-t-elle de révolutions dans cet espace de temps ? Nous n'en savons rien, M. Caillaux non plus, et c'est pourquoi il juge prudent d'escompter cette créance qui ne lui semble pas très sûre.

Ce serait parfait si le ministre des finances avait trouvé un banquier pour nous escompter le billet de la Chine, — j'allais écrire le billet de La Châtre, — mais, dans l'espèce, le banquier c'est nous-mêmes et alors on n'aperçoit pas du tout l'ingéniosité du procédé de M. Caillaux.

En revanche, on en voit tous les dangers. La Chine n'ayant pas de ressources assurées et le trésor du Fils du Ciel se trouvant plus vide que jamais après les évènements dont l'empire du Milieu a été le théâtre, c'est uniquement par un emprunt fait en Europe, en grande partie chez nous, que la Chine pourra payer l'indemnité qu'on lui a imposée.

Ainsi donc l'emprunt français *déguisé* de 265 millions, que se propose de faire M. Caillaux, est gagé en réalité sur quoi ? Sur un futur emprunt chinois.

C'est une innovation incontestablement très originale. Est-ce un procédé financier sérieux et quelle sera la situation, non pas de M. Caillaux, car il aura peut-être alors disparu de la scène politique, mais de ses successeurs, si la Chine, à un moment quelconque, cesse de payer les annuités ?

Avec quoi rembourser à la Caisse des dépôts et consignations les millions qu'on va lui prendre, si on ne peut pas les lui rembourser avec les versements de la Chine ? A moins que, d'ici là certains des amis politiques de M. Caillaux ayant fait prévaloir leurs doctrines, la Dette publique ait été supprimée, il faudra, pour rendre à la Caisse des Dépôts et Consignations l'argent des déposants dont elle se sera dessaisie, émettre un emprunt, et sans déguisement d'aucune espèce.

Peut-être aurait-il mieux valu commencer tout de suite par là.

E. V.

INFORMATIONS

LE MAIRE DE BOURGES.— ARRÊTÉ DE SUSPENSION. — PROCHAINE RÉVOCATION

Bourges 1er novembre. — On annonce que le préfet de Bourges vient de signer un arrêté suspendant de ses fonctions, M. Vaillandet, maire de Bourges.

On prévoit que cet arrêté sera suivi, dans quelques jours, d'un décret de révocation.

La mesure qui frappe M. Vaillandet a été provoquée, assure-t-on, par l'attitude du maire de Bourges qui, au cours d'une réunion publique, avait donné des conseils d'insubordination aux jeunes conscrits qui vont partir pour le régiment.

LES INCIDENTS DU 38e DE LIGNE

Saint-Etienne, 1er novembre. — Le dossier relatif à l'échauffourée qui a marqué la rentrée du 38e de ligne avait été demandé par le gouvernement et était allé à la chancellerie. Ce dossier vient de revenir au parquet de notre ville.

Il est à peu près certain que l'affaire figurera au rôle de la troisième chambre du tribunal de Saint-Etienne pour la semaine prochaine.

ANNIVERSAIRE PATRIOTIQUE A DIJON
LA BATAILLE DU 30 OCTOBRE 1870

Dijon, 1er novembre. — La ville de Dijon a célébré aujourd'hui l'anniversaire de la bataille du 30 octobre 1870 par un défilé solennel devant le monument du 30 octobre.

La réunion du cortège a eu lieu sur la place d'Armes et dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, à une heure et demie de l'après-midi. Trente-cinq Sociétés étaient présentes.

Le cortège s'est rendu au pied du monument de la Défense, place du 30-Octobre. Plusieurs discours ont été prononcés. Après la cérémonie, le cortège s'est reformé pour aller déposer des couronnes sur la tombe des victimes à l'ancien cimetière.

UNE GRÈVE DE VITICULTEURS

Les viticulteurs de l'Hérault menacent de se mettre en grève.

C'est dans une réunion tenue à Cazouls-les-Béziers, que la chose a été décidée. Tous les maires de l'arrondissement, sans distinction de parti politique, des conseillers généraux et d'arrondissement, en tout, un millier de délégués assistaient à cette assemblée et ont voté l'ordre du jour suivant :

Après un examen approfondi de la situation qui est créée aux propriétaires et ouvriers agricoles par la crise de la viticulture, ils ont le regret de déclarer qu'il leur est tout à fait impossible de faire face à leurs dépenses. Pour éviter la ruine définitive, ils demandent que les poursuites pour non-payement *soient suspendues* et interdites jusqu'en décembre 1902, par décret, comme en 1870 ;

Déclarent que, si satisfaction ne leur est donnée dans un délai de quinze jours, ils cesseront complètement leurs affaires ; en attendant, la grève est déclarée et les propriétaires ne payeront pas leurs impôts, malgré les envois de feuilles ou avis des percepteurs.

UN SCANDALE A COMPIEGNE

Compiègne, 1er novembre. — On parle beaucoup d'un scandale qui serait sur le point d'éclater à Compiègne. Un journal monarchiste de la localité a lancé certaines accusations, encore vagues, contre un fonctionnaire de la ville, et il a mis en demeure le maire, M. Chovet, de faire une enquête, sinon il publierait, dit-il, certain dossier. L'opinion publique se demande quel est ce mystère.

VOIES DE FAIT SUR UN DÉPUTÉ
PLAINTE AU PARQUET

Murat 1er novembre. — Un incident s'est produit aujourd'hui, à la gare de Murat. M. Peschaud, député du Cantal, a été abordé à sa descente du train, par M. Stanislas de Castellane qui s'est livré sur lui à des voies de fait. M. Peschaud a déposé une plainte au Parquet.

Cet incident a été provoqué par un article intitulé : « Barnum Castellane et Cie », paru dans le *Nouvelliste* du dimanche 27 courant et qui avait déjà provoqué la dépêche suivante :

M. Peschaud, député du Cantal, Paris. Je viens de lire dans le « Nouvelliste » du dimanche 27 courant un article injurieux à mon égard. Je vous applique par télégramme la paire de gifles que vous méritez. Je me tiens à votre disposition à Murat pendant toute la semaine.

LA PESTE A CONSTANTINOPLE

Constantinople, 1er novembre. — Deux nouveaux cas de peste ont été constatés dans les faubourgs avoisinant le palais.

Toutefois, le conseil supérieur de santé ne les a pas encore confirmés officiellement.

LE CONFLIT FRANCO-TURC

L'ESCADRE EST PARTIE

Fausse nouvelle

Paris, 1er novembre. — Après avoir annoncé hier après-midi, que la division Caillard s'était séparée de l'escadre de la Méditerranée pour cingler vers l'Est, c'est-à-dire vers les eaux turques, l'agence Havas communiquait à minuit, la dépêche suivante que nous avons reproduite :

Toulon, 31 octobre, 10 heures, soir. — L'escadre est rentrée ce soir sur rade au grand complet.
Tous les navires ont repris leur mouillage respectif dans la soirée.

Cette dépêche, publiée dans les journaux de ce matin, a produit, même dans les milieux officiels, la plus vive surprise.

Disons d'abord qu'elle est *inexacte*. La division Caillard est bien partie, hier, avec mission de croiser dans le Levant.

Elle se compose des navires suivants : *Pothuau, Gaulois, Cahrlemagne, Chanzy, Linois.*

Ces navires ont franchi le détroit de Bonifacio hier matin.

Il est difficile de s'expliquer comment l'Agence Havas a pu être induite en erreur au point de transmettre l'information qui est, maintenant, absolument démentie.

Nous avons pris des informations à ce sujet :

Au ministère de l'intérieur, comme au ministère des affaires étrangères, on maintenait, dès neuf heures du matin, que la décision du Conseil des ministres, concernant cette démonstration navale, devait être exécutée dès ce moment. Et pourtant, la dépêche Havas ?

On questionna le ministre de la marine.

M. de Lanessan, avait-on dit, cette nuit, à des reporters, était à sa villa d'Ecouen. L'amiral Bienaimé ne savait rien, si ce n'est qu'il avait reçu de l'amiral de Maigret une dépêche disant :

Escadre arrive Toulon. — Ordres exécutés.

On télégraphia à l'amiral de Maigret à Toulon et on transmit une explication complémentaire du télégramme :

« Ordres exécutés ». L'escadrille Caillard était en route pour le Levant.

On pense que le correspondant de l'Agence Havas voyant rentrer hier soir, à la nuit, les bâtiments de la Méditerranée, crut qu'ils étaient au complet et le manda à l'agence sans s'informer de la division Caillard, qui manquait (et dont son télégramme ne parle pas, d'ailleurs).

Enfin, l'affaire est ainsi expliquée : l'amiral Caillard fait route vers une des îles turques, et sa mission n'est nullement interrompue.

Voici, du reste, la dépêche que l'Agence Havas communique cette après-midi :

« Toulon, 1er novembre. — Il est inexact que la division de l'amiral Caillard soit rentrée avec le reste de l'escadre ».

La division Caillard

Les sept bâtiments qui composent cette force navale n'ont pas embarqué d'hommes étrangers à leurs équipages ; seulement, leur effectif est au complet. Ils ont un déplacement total de 35.798 tonneaux et portent 12 gros canons, 38 pièces d'artillerie moyenne, et 110 pièces de petite artillerie. Leurs effectifs sont de 125 officiers et 2.526 hommes se décomposant comme suit :

Charlemagne, 11.287 tonneaux, 36 canons de tous calibres, dont 4 de 305 millimètres, portant 32 officiers et 668 hommes d'équipage.

Gaulois, 11.268 tonneaux, avec même artillerie et mêmes effectifs que le *Charlemagne*.

Pothuau, 5.460 tonneaux, 30 canons de tous calibres, portant 22 officiers et 437 hommes d'équipage.

Chanzy, 4.812 tonneaux, 24 canons de tous calibres, portant 20 officiers et 378 hommes d'équipage.

Galilée, 2.355 tonneaux, 20 canons (moyenne et petite artillerie), portant 11 officiers et 258 hommes d'équipage.

Les deux contre-torpilleurs, d'un déplacement de 308 tonneaux, portent chacun sept petites pièces et ont à bord 4 officiers et 58 hommes.

Le contre-amiral Caillard, dont le pavillon est arboré sur le *Pothuau*, a pour chef d'état-major le capitaine de frégate Lacaze ; le *Pothuau* est commandé par le capitaine de vaisseau Rebouin.

Le *Gaulois* est commandé par le capitaine de vaisseau Salaun de Kertanguy, le *Charlemagne* par le capitaine de vaisseau Chocheprat, le *Chanzy* par le capitaine de vaisseau Richard Foy et le *Galilée* par le capitaine de frégate Fargue.

On mande de Constantinople à l'Agence Havas que M. Bapst a refusé trois fois de recevoir Munir-bey, l'ancien ambassadeur de Turquie à Paris.

Que se passera-t-il ?

Dans le cas où la diplomatie n'obtiendrait rien, que se passera-t-il exactement dans les eaux turques ? Observant à la lettre ses instructions premières, non modifiées en cours de route, c'est-à-dire sans nouveaux ordres du gouvernement, le commandant de la division navale se dirigerait, après sa dernière escale, sur un point de la côte ottomane, où une saisie des douanes pourrait être opérée sans effusion de sang.

Un des ports turcs de l'Asie-Mineure, désigné depuis avant-hier, et dont le nom ne doit pas être divulgué pour éviter tout incident possible, toute effervescence locale, verrait son poste de douane occupé. Ce poste, choisi parmi les plus importants, pourrait garantir et au-delà le recouvrement des créances françaises Tubini et Lorando.

Le contre-amiral Caillard procéderait à la saisie du poste douanier sans opérer un débarquement proprement dit. Il ferait seulement descendre des bâtiments, le nombre d'hommes nécessaire pour la prise de possession et le service du poste.

Le Sultan et les religieux français

Constantinople, 1er novembre. — Le Sultan continue à se venger sur les religieux français des injonctions que lui adresse le gouvernement français. Un nouvel iradé impérial interdit, aux Jésuites, qui ont quitté la France, à la suite de la loi sur les associations, de s'établir dans l'Empire ottoman.

—x—

LES EMBARRAS DE LA TURQUIE

Requête d'Arméniens. — Manifestations militaires. — Arriéré de solde

Constantinople, 1er novembre. — On annonce d'Erzeroum que la Porte a fait une enquête sur les raisons pour lesquelles 2.000 Arméniens ont demandé au vice-consul de Russie, présent à Mouch, d'être incorporés dans l'église orthodoxe russe.

Le gouverneur de Bitlis a reçu l'ordre d'arrêter ce mouvement.

Trois cents officiers et sous-officiers de bachi-bouzouks ont manifesté, le 26 octobre, devant l'amirauté, à Constantinople, réclamant plusieurs mois de solde arriérée. Ils se sont dispersés sur la promesse d'un prompt paiement.

L'infanterie de marine formant en partie la garde du Selamlik hebdomadaire est seule assez régulièrement payée.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE en Russie

Paris, 1er novembre. — On annonce qu'il y a déjà eu un échange de vues très actif entre Saint-Pétersbourg et Paris au sujet de la visite que le président de la République doit rendre à Nicolas II.

Le gouvernement français aurait voulu que ce voyage s'effectuât avant les élections, mais la chancellerie russe a fait répondre qu'il serait à tous les points de vue plus commode pour le Président de n'entreprendre ce voyage qu'après Pâques, au mois de juin, par exemple. C'est donc au mois de juin que M. Loubet rendrait sa visite au tsar.

Les grandes lignes du programme seront officiellement connues avant les élections.

Ce programme serait calqué sur celui du récent séjour de l'Empereur et de l'Impératrice en France.

M. Loubet n'irait pas à Saint-Pétersbourg.

Aux trois villes françaises, Dunkerque, Compiègne, Reims, correspondraient les trois villes russes Cronstadt, Péterhoff et Moscou. Il y aura également une grande revue de troupes.

M. Delcassé et le général Brugère accompagneraient le chef de l'Etat français.

LA QUESTION DE LA GRÈVE DES MINEURS

La journée du 1er novembre, qui devait être la première de la grève générale, se passe dans tous les centres houillers d'une façon assez calme.

A SAINT-ÉTIENNE

La réunion de jeudi soir. — Incidents à la sortie. — Précautions militaires. — Un appel à la grève.

Saint-Etienne, 1er novembre. — La réunion d'hier soir a été très violente et de nombreux discours ont été prononcés en faveur de la grève générale. L'ordre du jour suivant a été voté : Les ouvriers syndiqués ou non, réunis à la Bourse du Travail, après avoir entendu les divers orateurs et les déclarations des bureaux des syndicats sur la grève générale, invitent ces bureaux à se réunir, samedi soir, à la Bourse du Travail, pour organiser la grève générale, et, en outre, à se tenir prêts à partir au premier signal.

Des incidents ont marqué la sortie de cette réunion. Les assistants, au nombre de 500 environ, se sont formés en colonne et se sont engagés dans la rue de Paris en chantant l'*Internationale* et en criant : Vive la grève ! Lorsque les manifestants arrivèrent devant l'Hôtel-de-Ville, des agents et des gendarmes les chargèrent ; ils se dispersèrent, abandonnant sur le pavé quelques chapeaux et quelques cannes.

Trois compagnies du 121e de ligne, venant de Lyon, et une du 16e d'infanterie venant de Montbrison, sont arrivées, ce matin, à Saint-Etienne.

J'apprends que la fédération des mineurs de la Loire à décidé d'envoyer deux délégués : MM. Merzet et Joubert, dans le Pas-de-Calais et les autres centres houillers, pour rallier les mineurs hésitants à l'idée de la grève générale.

On peut lire, d'autre part, sur les murs de Saint-Étienne, l'affiche suivante : Travailleurs, l'heure est grave ! Les Mineurs sont sur le point d'agir par eux-mêmes énergiquement. Leur comité fédéral, bientôt va donner le signal de la cessation du travail. Alors les travailleurs des mines de France se dresseront monaçants en face de leurs exploiteurs sans entrailles. Travailleurs des syndicats, soyons en éveil, l'heure décisive va sonner. L'occasion se présente, ne la laissons pas échapper, car une grève de mineurs isolée risquerait d'échouer comme tant de grèves partielles.

Un attentat à la dynamite à Rive-de-Gier

Rive-de-Gier, 1er novembre. — Deux cartouches de dynamite ont été trouvées, cette nuit, sous la voûte de l'Hôtel-de-Ville. Un passant a éteint la mèche avant l'explosion. Une enquête est ouverte.

A MONTCEAU

Montceau-les-Mines, 1er novembre. — On ne sait rien de ce qui a été dit à la réunion d'hier des administrateurs du syndicat rouge. Aucun bruit ne s'est produit la nuit dernière, et aujourd'hui le calme le plus complet règne.

AU CREUSOT

Le Creusot, 1er novembre. — Le Creusot est absolument calme.

La population vaque à ses occupations comme à l'ordinaire. Pas un ouvrier n'a manqué aux ateliers, qui travaillent sans interruption, ainsi que les hauts-fourneaux.

A ALAIS

Alais, 1er novembre. — Tout est calme aux houillères de Rochebelle, la Grand'Combes, la Vernarède, et dans tout le bassin minier du Gard.

A ANICHE

Aniche, 1er novembre. — Tout est calme chez les mineurs de la concession d'Aniche, de la circonscription de l'Achevêque, de Sainte-Marie et Saint-Louis.

Aucun bruit de grève ne circule jusqu'à présnt.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Une dépêche du Cap au *Daily Mail* annonce qu'une commission a été nommée pour faire une enquête sur certaines accusations lancées contre un groupe d'officiers au sujet de la dilapidation de sommes d'argent.

La dépêche termine en disant que lorsque le rapport de la commission sera publié, le public anglais ne sera pas peu étonné, et le contribuable apprendra comment on dépense son argent.

La publication de cette dépêche dans le *Daily Mail* est un fait des plus significatifs et paraît indiquer l'existence d'un grave scandale.

M. Potgieter, bourgmestre de Pretoria, de passage à Vienne, a déclaré dans une interview qu'il était impossible de prévoir la fin de la guerre et que vingt à vingt-cinq mille Boers étaient encore en campagne.

Les Anglais ont condamné à un mois de prison David Wilcoks, pasteur hollandais de Mafeking, pour trahison. Il avait excité à la rébellion dans ses prédications et célébré des services d'actions de grâces pour les victoires des Boers.

Quant aux opérations des troupes anglaises, trois jours de pluies abondantes les ont presque complètement arrêtées dans le centre et le nord du Transvaal.

LES

MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES AUX CIMETIÈRES

à l'occasion de la Toussaint

A ROUBAIX

Les sociétés patriotiques et militaires

Comme les autres années, toutes les sociétés patriotiques et militaires ont été fidèles au pieux rendez-vous sur la tombe des Soldats de Roubaix morts pour la Patrie. Cette manifestation a été suivie, cette fois encore, par un grand nombre de nos concitoyens, désireux de montrer que pour tous les bons Français, le culte des morts et surtout celui de ceux qui sont tombés, les armes à la main, au champ d'honneur, doit toujours être aussi vivant.

Le défilé des sociétés

Dès dix heures et demie, les différentes sociétés viennent se former en cortège, rue Pauvrée, avec leur drapeau. Trois magnifiques couronnes, offertes par « l'Union des Sociétés patriotiques et militaires», par les sociétés de gymnastique, « la Roubaisienne » et « l'Ancienne » sont apportées successivement, elles seront déposées tout à l'heure sur le mausolée des victimes de la guerre.

A onze heures exactement, le cortège se met en marche. En tête viennent les sapeurs-pompiers, commandés par le capitaine Hubert ; immédiatement derrière eux est porté le drapeau de « l'Union des Sociétés patriotiques et militaires». Puis marchent, dans un ordre parfait : les Décorés et Médaillés ; « l'Ancienne », société d'anciens combattants de 1870-71 ; « la Fraternelle » ; les Médaillés Coloniaux ; les Anciens Militaires de l'armée de mer ; les Anciens Sous-Officiers, ayant à leur tête M. Eugène Motte, leur président d'honneur ; enfin, la « Roubaisienne » et « l'Ancienne ».

Les clairons et les tambours des sapeurs-pompiers jouent plusieurs marches. Sur tout le parcours du cortège, de nombreux curieux sont massés sur les trottoirs.

Au Cimetière

Place Chaptal, il y a une foule énorme que la police repousse pour laisser place au cortège. Le service d'ordre est dirigé par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

Toutes les sociétés viennent se grouper en face de la tombe des enfants de Roubaix morts pour la Patrie et les couronnes sont déposées sur le mausolée, où se trouve déjà une superbe couronne envoyée par le Cercle Militaire et le Souvenir Français. Dès que le silence s'est fait, M. Désiré Deldalle prononce le discours suivant :

Chaque année, l'Union des Sociétés des Anciens Militaires, vient rendre visite au monument élevé à la mémoire des soldats morts pour la Patrie, et apporter un souvenir, à ses frères d'armes tombés en défendant le drapeau de la France.

En déposant cette couronne sur ce mausolée, il me semble entendre au-dessus de nous des voix nous dire : Merci, vous qui conservez toujours le souvenir de vos frères d'armes, dont la tombeau seul vous sépare. Ces paroles, sortant de la tombe de ces vaillants soldats que la mort n'a pas épargnée, et qui sont tombés comme la fleur fauchée sous la faux du moissonneur, ne vont-elles pas droit au cœur de tout Français ?

Oui, chers camarades, seul le tombeau nous sépare, et nous sommes toujours en sentinelles vigilantes, prêts à la vengeance. La France, depuis 1870, par son travail et la reorganisation de son armée, a reconquis sa place dans le monde et attend l'heure de la délivrance pour ses deux filles, l'Alsace et la Lorraine, qui, depuis près de vingt-deux ans, portent la robe de deuil et gémissent loin de la Patrie absente. Depuis l'année terrible la France a eu des passages difficiles à franchir et forte de son droit, partout elle a imposé le respect des traités sur lesquels elle a posé sa signature. C'est sous le soleil brûlant de Madagascar, du Tonkin, du Dahomey et enfin de Chine, que nos soldats ont affronté la lutte sans souci du danger, ni des maladies et que notre armée a été planter le drapeau de la France. Il y a là bas, au-delà des frontières, bon nombre de nos frères qui dorment du sommeil éternel : n'écoutant que leur devoir ils sont tombés avant d'avoir pu revoir le sol natal.

Bien des parents et amis, en ce jour solennel, se rappellent les derniers désirs de ces braves soldats qui, en tombant les yeux tournés vers la France, ont prononcé ces paroles qui sortent de la poitrine des vrais Français : « Je meurs pour la Patrie ».

Et vous Messieurs les membres des Sociétés de Gymnastique, vous qui vous préparez déjà, dès votre enfance au maniement des armes, votre cœur a tressailli, en entendant ces clairons sonner au champ, à l'entrée de ce cimetière. Vous enviez déjà d'exécuter ce commandement que vous venez d'entendre de porter les armes en passant devant la tombe de nos frères tombés au champ d'honneur. Quand sonnera l'heure d'accomplir votre service militaire vous vous souviendrez des sacrifices imposés par vos chefs, la de discipline et de l'instruction qui vous ont été données.

Dans les rangs de notre belle armée les yeux tournés vers le pays natal, vous vous souviendrez des conseils de vos parents, de votre chère mère qui en vous quittant vous a recommandé de faire votre devoir et malgré les nuages sombres passant sur notre beau pays de France, vous répondrez par des insultes à ceux qui oseraient venir à vous, pour vous détourner de votre devoir et en bonnes sentinelles, vous leur direz : « Halte : là la Patrie avant tout !

Ce discours a produit le plus grand effet et c'est sous le coup d'une très vive émotion que les sociétés ont quitté le cimetière pour regagner leurs locaux.

Les anciens soldats belges

Les deux sociétés d'anciens militaires belges, celle des soldats ayant servi sous Léopold Ier et celle des combattants de 1870-71, se sont rendues également, dans la matinée de la Toussaint, au cimetière sur les tombes de leurs sociétaires décédés.

M. Feldmann, président d'honneur, a prononcé le discours suivant sur la tombe de M. Jules Grysole :

Messieurs et chers Camarades,

Une mort prématurée a causé parmi nous une douleur immense. Elle a fauché dans nos rangs un collègue digne de tout éloge. Je veux parler de notre camarade Grysole Jules, homme sincère et correct, quoique nouvellement élu, et qui promettait un attachement à toute épreuve à notre Société.

Nous perdons en lui un collaborateur fidèle et intelligent.

Je crois être l'interprète fidèle des membres de la Société des Anciens Militaires Belges de Léopold 1er, en venant, m'incliner devant cette tombe et y déposer une couronne, hommage de *nos regrets éternels et de notre profond respect.*

Puisse ce faible gage d'affectiion de notre part diminuer la douleur extrême que vient d'éprouver la famille par cette perte irréparable.

Nous adressons à tous les membres de cette famille, l'expression de nos sympatiques condoléances.

Sous les plis déployés de notre drapeau, inclinons-nous respectueusement devant cette tombe, et adressons du plus profond de notre cœur, un dernier salut fraternel, à notre regretté et cher camarade, Jules Grysole, au cri de : Vive la Belgique ! Vive la France !

A TOURCOING

Par suite de la translation au cimetière du Pont-de-Neuville des monuments élevés à la mémoire des Soldats et des Victimes du Travail et du Devoir, l'administration municipale avait donné cette année, à la manifestation habituelle du jour de la Toussaint, un caractère inusité de solennité. Non seulement les sociétés d'anciens militaires, mais aussi les sociétés musicales subventionnées avaient été invitées à y prendre part ; des syndicats ouvriers s'y étaient joints, de telle sorte qu'on avait ainsi formé un cortège comprenant plus de quarante groupes, tous avec drapeaux ou bannières, quelques-uns précédés de porteurs de couronne.

M. Gustave Dron, maire de la ville, ses quatre adjoints et le Conseil municipal au complet, marchaient en tête du cortège, qui comprenait :

Tambours et clairons des Sapeurs-Pompiers. Musique municipale, Sapeurs-Pompiers, le Cercle des Officiers, ayant à sa tête son président, M. le capitaine Georges Duvillier ; des délégations de la douane, de l'octroi et de la police ; Tambours et clairons de la Fédération des écoles communales, la fanfare « les Intimes », la Fédération des écoles communales, la Société des Anciens Sous-officiers, la société d'instruction militaire « la Tourquennoise », la société municipale de gymnastique et d'armes « l'Union Tourquennoise », la fanfare « les Amis-Réunis », les Anciens Combattants de 1870-71, la société d'anciens militaires « la Revanche », la « Grande-Fanfare », la Fédération des Sociétés d'anciens militaires, la Société des anciens sous-officiers et soldats, la Société des Anciens militaires de la Croix-Rouge, la Société des Anciens militaires du Pont-de-Neuville, la Fanfare du Point-Central, la Société des Anciens soldats coloniaux, la Société des Vétérans des armées de terre et de mer, la Société des Alsaciens-Lorrains, la société nationale des orphéonistes « Crick-Sicks », l'Harmonie « la Fraternelle ». la Fédération des Syndicats professionnels, l'Harmonie de la Croix-Rouge, l'Harmonie du Blanc-Seau, la société de gymnastique « la Jeunesse du Blanc-Seau », la « Muse des Travailleurs » (chorale), les « Folichons » (chorale), l'Harmonie du Grand-Plaisir, l' « Orphéon des Travailleurs », la « Jeunesse Lyrique » (chorale), les Trompettes Réunis, l' « Echo de la Fraternité » (chorale), l'orphéon « les Trouvères », la société de trompettes « la Revanche Tourquennoise », l'orphéon « Art et Progrès », l' « Union Fraternelle » (chorale), le Choral des Francs, les Trompettes Intimes.

Tous les drapeaux et bannières sont cravatés d'un crêpe. Le cortège ne comprend pas moins de 3.000 hommes : il défile au son des marches militaires et entre autres de la fameuse marche *Sambre-et-Meuse* : ce défilé ne prend pas moins de 20 à 25 minutes.

Au cimetière

Depuis le matin la nécropole est envahie par le public. Pour la circonstance et en prévision des incidents qui auraient pu se produire, un service d'ordre avait été spécialement commandé sur l'initiative de M. Vilain, commissaire central, sous la surveillance des commissaires divisionnaires. Il est onze heures, quand le cortège officiel pénètre dans le cimetière. Déjà les monuments sont entourés d'une foule de curieux, que les agents ont peine à maintenir. Arrivé vers le milieu de l'allée centrale, le cortège s'arrête devant le monument qui vient d'être érigé à la mémoire des Victimes du Devoir, où les restes de l'agent de police Derolez ont été inhumés. La délégation de la police y dépose une couronne, puis M. Dron, maire de la ville, s'avance vers le mausolée et prononce le discours ci-après :

Citoyens,

Conformément à la tradition, due à l'initiative de la Société des Anciens Militaires, un cortège devait être organisé par cette dernière, avec le concours de délégués appartenant aux corps constitués, pour honorer ceux qui ont payé de leur vie leur dévouement à la Patrie.

L'Administration municipale a pensé qu'elle devait non seulement participer à cette manifestation, comme elle l'avait fait antérieurement, mais qu'en raison des circonstances qui l'ont obligée à transférer, dans ce point relativement éloigné du centre de la Ville, et devenu le cimetière principal, les monuments élevés par la piété publique, elle répondrait au sentiment général en donnant, à la manifestation, cette année, un caractère plus officiel, une solennité plus éclatante.

Ce n'est pas qu'elle ait jamais eu la moindre inquiétude sur la fidélité des Sociétés à cette noble tradition, ni que l'éloignement, dû à une pénible nécessité dont l'accroissement exceptionnel de cette ville dans ces trente dernières années est l'explication et la justification lui ait fait redouter certaine tiédeur dans l'accomplissement de ce devoir patriotique, de la part des citoyens qui l'ont introduit dans nos mœurs locales ; ce n'est pas non plus qu'elle ait voulu se substituer aux précédents promoteurs de cette démarche annuelle, dont l'un des grands mérites a été et sera toujours l'absence de tout ce qui pourrait sentir la corvéable ou le service commandé.

L'intervention de l'Administration municipale a une toute autre portée, une signification que personne ne saurait méconnaître.

Elle s'est souvenue qu'à côté du sacrifice à la Patrie qui était le but particulier de l'hommage rendu par les anciens militaires, il y avait d'autres dévouements exceptionnels qu'il convenait d'honorer au même titre, ainsi bien celui des travailleurs tombés sur le champ de bataille de l'industrie que celui des braves gens qu'un élan du cœur et la notion du devoir poussent à se sacrifier pour leurs semblables.

N'était-elle pas alors tout naturellement conduite à mettre son autorité morale et ses moyens d'organisation au service des citoyens qui se disposaient à venir, par catégories, honorer ceux qu'ils considéraient comme étant plus spécialement les leurs ? Anciens militaires, travailleurs de l'industrie, serviteurs du devoir, est-ce que tous ne pouvaient pas prendre part à l'hommage rendu à chacun, se grouper, former un même cortège homogène et compact, vibrant d'une même émotion communicative pour l'idéal, pour le sublime, pour les idées de dévouement et de sacrifice qui sont symbolisées par ces trois monuments ?

Nous avons estimé, en un mot, que, dans une pareille circonstance, toute classification ou distinction entre les enfants d'une même ville ne se comprenait pas, que l'union s'imposait pour apporter le salut collectif de l'unanimité de la population tourquennoise à ceux que nous confondons dans un même respect et dans une même admiration : à la trinité glorieuse des victimes de la guerre, des victimes du travail et des victimes du devoir.

En premier lieu, nous vous convions à la consécration de cette colonne commémorative dédiée à ceux qui sacrifient leur vie à l'accomplissement du devoir.

Les tristes circonstances qui ont motivé, il y a quelques mois, la construction par la Ville, de ce caveau, sont encore présentes à la mémoire de tous et il semble qu'à les rappeler, nous ôterons quelque chose de sa grandeur à cette démonstration qui doit, avant tout, garder le caractère personnel.